

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29/08/2022**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	0

Date de la convocation :
22/08/2022

L'an deux mille vingt et un le vingt neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Mme Fabienne SALETTES Maire, conformément au décret n°2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Présents : Fabienne SALETTES – Maire, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absents excusés : Benoit GINESTE, Stéphanie GILHODES-LHERM.

Secrétaire de Séance : Philippe GAUDON.

**Création d'un poste d'Agent de restauration
dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Mme le Maire rappelle la délibération 202108-04 concernant la création d'un poste d'agent de restauration dans le cadre d'un dispositif Parcours Emploi Compétence.

Il s'agit d'un dispositif qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame la Maire propose de renouveler cet emploi dans le cadre du parcours emploi compétences à compter du 01/09/2022 et pour la durée du mandat, dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :Agent de restauration – Cantinier (e)
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : 1 327.36 €

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences à compter du 01/09/2022 et pour la durée du mandat, dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :Agent de restauration – Cantinier (e)
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail :24 heures
- Rémunération : 1 327.36 €
(avec possibilité de revalorisation en fonction du smic)

- **AUTORISE** Madame La Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

